Ce document a été mis en ligne le 02/11/2026 16:48

DECISION 2026/31 **2026/**

Modification du marché public sans publicité, ni mise en concurrence préalable dans le cadre du « pacte territorial de solidarité » de mises à disposition de véhicules pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation a pour objet la gestion et le suivi de véhicules (avec et sans permis) mis à dispositions aux bénéficiaires désignés par les Agences France Travail de Caudry et du Cateau-Cambrésis.

Cette consultation intègre le dispositif « Pacte territorial de solidarité » financé par l'État.

Par décision n°2025/33, l'association ACTION a été retenue.

À la suite d'un accident, la voiture thermique sans permis AIXAM a été déclarée épave. Il a donc été convenu de la remplacer par une voiture électrique avec permis de marque RENAULT et de modèle TWINGO – après avis des deux agences France Travail et de l'association ACTION. Il convient donc de modifier le présent marché public et d'intégrer ce nouveau véhicule au dispositif.

Cet avenant permet d'intégrer le prix unitaire de 0,50 € TTC/km de dépassement et de porter la durée d'exécution de 12 à 15 mois (soit jusqu'au 28 février 2027).

Le présent avenant n'a donc pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2026/042 du 20 avril 2026,

Vu le code de la commande publique, dont l'article L21221-1,

Vu l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

DÉCIDE

- **De modifier le marché public objet de la présente comme indiqué ci-dessus ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2026 Publication le 02/11/2026 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 02/11/2026 Le Président, Maire du Cateau-Cambrésis Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le même délai, notamment par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.
L'exercice d'un recours gracieux proroge le délai de recours contentieux.

Ce document a été mis en ligne le 02/11/2026 16:48

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ SANS PUBLICITÉ, NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE DANS LE CADRE DU « PACTE TERRITORIAL DE SOLIDARITE » DE MISES À DISPOSITION DE VÉHICULES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

AVENANT N°1

I- Objet, étendue et procédure du marché public

- Objet de la consultation **:** la gestion et le suivi de véhicules (avec et sans permis) mis à dispositions aux bénéficiaires désignés par les Agences France Travail de Caudry et du Cateau-Cambrésis
- Nature : service
- Début : Ordre de démarrage – 1er décembre 2025.
- Durée : Douze (12) mois
- Montant global du marché public : Inférieur à 40 000 € HT
- Procédure de passation : Procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalable en vertu de l'article L2122-1 du code de la commande publique (CCP)

II- Titulaire

- Nom commercial : Association Action
- Prénom, Nom et fonction de son représentant : Mickaël DÉCALION, directeur
- SIRET : 339 276 990 00035
- Adresse de l'établissement : 7 rue du 19 mars 1962 – 59129 Avesnes-les-Aubert
- Adresse électronique : action.ala@wanadoo.fr et mdecalion.action@outlook.fr
- Numéro de téléphone : 03 27 82 29 82 – 06 23 93 38 60

III- Objet de l'avenant

III-1. Version initiale – Acte d'engagement – Article 1-7. Durée du marché public

Le titulaire s'engage à exécuter ses missions dès la notification d'ordre de démarrage de sa mission et ce, pour une durée de douze (12) mois.

III-1.1. Version modifiée – Acte d'engagement – Article 1-7. Durée du marché public

Le titulaire s'engage à exécuter ses missions dès la notification d'ordre de démarrage de sa mission et ce, pour une durée de quinze (15) mois, soit jusqu'au 28 février 2027.

III-2. Version initiale – Acte d'engagement – Article 5-2. Véhicules mis à disposition

Le titulaire disposera de :

- Cinq (5) véhicules sans permis :
  - → Un (1) thermique de modèle S10 de marque AIXAM ;
  - → Quatre (4) électriques de modèle AMI de marque CITRÖEN ;
- Deux véhicules avec permis thermiques de marque DACIA et de modèle SANDERO.

Ce document a été mis en ligne le 02/11/2026 16:48

III-2.1. Version modifiée – Acte d'engagement – Article 5-2. Véhicules mis à disposition

Le titulaire disposera de :

- Quatre (4) véhicules sans permis électriques de modèle AMI de marque CITRÖEN ;
- Deux (2) véhicules avec permis thermiques de marque DACIA et de modèle SANDERO ;
- Un (1) véhicule avec permis électrique de marque RENAULT et de modèle TWINGO.

III-3. Version initiale – Acte d'engagement – Annexe 1 : Offre financière

Référence prix	Désignation de la prestation	Prix unitaire
Participation bénéficiaire	Participation du bénéficiaire par jour de mise à disposition d'un véhicule	2 € TTC
Participation CA2C	Forfait annuel pour la mise à disposition et le suivi des véhicules	[redacted]

III-3.1. Version initiale – Acte d'engagement – Annexe 1 : Offre financière

Référence prix	Désignation de la prestation	Prix unitaire
Participation bénéficiaire	Participation du bénéficiaire par jour de mise à disposition d'un véhicule	2 €TTC
Dépassement	Participation du bénéficiaire en cas de dépassement du nombre de kilomètres définies dans la convention de mise à disposition	[redacted]
Participation CA2C	Forfait annuel pour la mise à disposition et le suivi des véhicules	[redacted]

IV- Conséquence financière de l'avenant

Le montant global du marché public est de 40 000 € HT.

[redacted]

Le présent avenant n'a donc pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.

V- Accord des parties

L'acheteur public, représenté par Monsieur Serge SIMÉON	Le titulaire, représenté par M. Michaël DÉCALION

Ce document a été mis en ligne le 02/11/2026 16:48

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2026_31**
Objet :	**Décision n°2026/31 portant modification du marché public sans publicité, ni mise en concurrence préalable dans le cadre du « pacte territorial de solidarité » de mises à disposition de véhicules pour la Communauté d?agglomération du Caudrésis et du Catésis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-11-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20261102-2026_31-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20261102-2026_31-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Annexe (Modification du contrat) Nom original : DEC2026.31.pdf Nom métier : 10_AV-059-200030633-20261102-2026_31-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	292.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 novembre 2026 à 15h10min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 novembre 2026 à 15h18min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 novembre 2026 à 15h18min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 novembre 2026 à 15h19min10s	Reçu par le MI le 2026-11-02